

CHARTRE GAI-RIRE

Charte éthique de qualité Vie-bration et Conscience.

1. BUT DE L'ASSOCIATION

Cette association a pour objet:

- _ La création d'un réseau de praticiens dans le secteur du bien-être, proposant des produits et services d'accompagnements complémentaires, des ateliers/formation et des conseils en harmonisation.
- _ L'organisation de rencontres (ateliers/ salons/ événements).
- _ L'administration d'un label par le biais de la présente charte de membre.
- _ L'aide à la mise en relation de bénéficiaires et praticiens/artisans-producteurs/acteurs du bien-être.

2. BUT DE CHARTRE

Reconnaître et faire connaître des produits/services, des accompagnements complémentaires fiables afin de faire respecter le bien de tous, dans le plus strict respect de l'humain.

3. ENGAGEMENTS

Les membres adhérents à l'association " Vie-bration et Conscience" doivent exercer à titre professionnel, disposer d'un numéro d'enregistrement SIRET ou SIREN et/ou en cours de formation.

4. SECRET PROFESSIONNEL

Les membres adhérents à l'association " Vie-bration et Conscience" sont soumis au secret professionnel. Le secret couvre l'ensemble des informations personnelles obtenues durant la séance, c'est à dire tout ce qui a été confié, vu, entendu, compris ou constaté par le professionnel.

5. ENGAGEMENT PERSONNEL

Les professionnels s'engagent à progresser constamment dans leur domaine d'exercice et à rechercher de nouveaux vecteurs de développement personnel. Les membres donneront une image respectueuse et authentique de leur profession et des professions de chaque membre. Chacun est libre et responsable d'établir sa publicité personnelle et son information, compte tenu de la législation en vigueur. Toute publicité mensongère est strictement interdite et répréhensible. Le signataire de la charte est tenu de la respecter sous peine d'exclusion.

6. COMMUNAUTE

Les professionnels de l'association " Vie-bration et Conscience" ont pour but de créer une communauté bienveillante unis par les mêmes valeurs altruistes et humanistes. Ainsi ils s'engagent à rester fraternels, quelle que soit leur domaine d'activité et à diriger leurs consultants/clients vers des services et accompagnements complémentaires en prenant conscience que la synergie de diverses techniques peut permettre de "débloquer" certaines situations complexes et ainsi s'intéresser aux activités des autres membres de l'association.

7. REMUNERATION

Les professionnels s'engagent à pratiquer des tarifs clairement affichés de sorte que les consultants/clients soient informés du coût de la séance ou des produits et services avant le déroulement de celle-ci.

8. MANIFESTATIONS

L'association " Vie-bration et Conscience" a pour vocation d'informer le public des moyens naturels, sains et efficaces de retrouver l'équilibre. C'est pourquoi des manifestations sont organisées tout au long de l'année. La présence des professionnels et des membres est vivement souhaitée sur les conférences, salons et les ateliers.

Prénom et nom :

Date et Signature membre :